



MUTUELLE  
D'ASSURANCE  
EN ÉGLISE

AGENCE EN ASSURANCE DE DOMMAGES

## FORMULAIRE DE PROCURATION

### Assemblée générale extraordinaire virtuelle du jeudi 22 février 2024 à 9 h 30

Veillez noter qu'étant donné que l'assemblée se tiendra à distance, **nous ne pouvons accepter qu'un seul représentant pour des raisons d'authentification et de gestion des droits de vote.**

**IMPORTANT :** Le représentant doit avoir une adresse courriel, une connexion internet et l'équipement requis pour participer et exercer les droits qui lui seront conférés.

### Désignation du représentant et procuration pour exercer votre droit de vote lors de l'assemblée :

No membre :

Nom du membre :

Adresse :

Ville, Province, Code postal :

Conformément au Règlement intérieur de la Mutuelle, vous devez désigner un Représentant (fondé de pouvoir)\* pour participer et voter en votre nom lors de l'assemblée générale extraordinaire du 22 février 2024. Ce Représentant (fondé de pouvoir) doit être désigné par résolution.

**Pour être valable, cette procuration doit être reçue par la Mutuelle au plus tard deux (2) jours ouvrables avant l'assemblée, soit le 19 février 2024, à 23 h 59.**

\_\_\_\_\_  
Nom du Représentant EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE

\_\_\_\_\_  
Adresse courriel du Représentant

Désigné par :

\_\_\_\_\_  
Personne dûment autorisée à signer pour le membre par  
résolution (président ou vice-président)  
EN CARACTÈRE D'IMPRIMERIE

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Date

**\* Nous vous rappelons qu'en vertu de l'article 287 de la Loi sur les assureurs, un fondé de pouvoir ne peut représenter plus d'un membre.**

**Pour une meilleure planification, nous vous demandons de nous retourner cet avis dûment rempli dès que possible.**

**Par courrier : Jean Aubuchon, 1155 Metcalfe, suite 1562, Montréal (Québec) H3B 2V6 ou**

**Par courriel : [secretaire@cmae.ca](mailto:secretaire@cmae.ca)**